



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE ET DE METIERS
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Immatriculation Personne Morale
SARL ou EURL

Pièces à fournir :

- 1 pouvoir lorsque le chef d'entreprise n'effectue pas lui même la formalité
- 2 originaux des statuts de la société
- 1 certificat de dépôt en banque du capital social
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales avec l'avis de constitution
- Si apport en nature, 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports
- Justificatif du siège :
 - Si l'activité est exercée au domicile :
 - pour les locataires, merci de nous fournir une quittance E.D.F ou Téléphone ainsi que la copie de la lettre informant que l'habitation sera le siège administratif de l'activité
 - Pour les propriétaires, merci de nous fournir un justificatif de propriété ainsi que quittance EDF ou Téléphone
 - Si l'activité est exercée dans un local commercial, merci de fournir une copie du bail commercial, le cas échéant, une autorisation de domiciliation
- Si le ou les gérants ne sont pas mentionnés dans les statuts, merci de nous fournir 2 originaux de l'Assemblée Générale mentionnant la nomination du ou des gérant(s)
- Pour chacun des gérants :
 - 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
 - 1 déclaration de non condamnation
 - 1 attestation du conjoint marié sous un régime de communauté de biens
 - 1 déclaration de non condamnation avec filiation
- ☞ **S'il s'agit d'une activité réglementée, prendre contact avec le CFE pour les pièces supplémentaires à fournir au 05-08-41-05-30**

Pour vous inscrire au R.C.S, contactez nous pour remplir l'imprimé MO et autres documents.